

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 984

26 mai 2007

### SOMMAIRE

AG für Investitionen und Beteiligungen ..	47229	Honsel Family Holdings S.à r.l. ....	47226
Aktiva Capital II S.à r.l. ....	47229	HSH Asset Management S.A. ....	47220
Alligator Studios Limited .....	47227	HSH N Asset Management S.A. ....	47220
Anne 2006 S.A. ....	47216	IAM Strategic S.A. ....	47230
Antane Investments S.à r.l. ....	47197	Immodolux S.A.H. ....	47196
A.S. Watson (Europe) Investments S.à r.l. .....	47229	ING REEIF Germany S.à r.l. ....	47223
Aura Shipping .....	47217	Le Combe S.A. ....	47226
Azelis S.A. ....	47186	LSF Star Investments S.à r.l. ....	47198
British Vita Group S.à r.l. ....	47218	Masbangu S.A. ....	47225
British Vita (Lux III) S.à r.l. ....	47226	MEP S.à r.l. ....	47222
British Vita (Lux II) S.à r.l. ....	47227	MEP S.à r.l. ....	47223
British Vita (Lux IV) S.à r.l. ....	47228	Multiplan Design & Build II, S.à r.l. ....	47188
British Vita (Lux V) S.à r.l. ....	47227	Ober G.m.b.h. ....	47217
Brittany Partners S.A. ....	47198	Ober und Reiter G.m.b.h. ....	47217
Citation Holdings S.A. ....	47232	Pacific Line Holding S.A. ....	47198
Citation Holdings S.A. ....	47232	Pontos S.A. ....	47216
Construction Investments S.à r.l. ....	47218	Ridgefield Holdco .....	47232
Dolpa S.à r.l. ....	47220	Rome Holdco S.à r.l. ....	47198
Dorado Invest S.A. ....	47222	Sand Dune Investments S.à r.l. ....	47196
EFG Bank (Luxembourg) S.A. ....	47216	Scheme Lux S.à r.l. ....	47228
EQ Serv S.à r.l. ....	47217	Spanish Security Services I S.à r.l. ....	47228
Espalita S.A. ....	47218	Sterning S.à r.l. ....	47231
Espalita S.A. ....	47219	Sud Promolux S.A. ....	47194
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste .....	47195	Taronga S.A. ....	47215
Futurlux S.à r.l. ....	47191	Taronga S.A. ....	47216
Graevenbel S.A. ....	47221	Taxis.lu S.à r.l. ....	47218
HC Investissements II S.à r.l. ....	47230	Thiel AS Logistics A.G. ....	47231
HC Investissements S.à r.l. ....	47230	Traxys .....	47231
Hofrom S.à r.l. ....	47193	Vanco S.A. ....	47219

**Azelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of February,  
Before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of AZELIS S.A

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company AZELIS S.A. (the «Company»), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade register under the number B.82.839, incorporated by a deed drawn up by the Luxembourg notary Jean Joseph Schwachtgen dated 10 July 2001, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.802 and whose articles have been published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* under number 3 dated 2 January 2002, page 130 (the «Memorial») and whose articles were amended by several deeds.

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 711,325.- (seven hundred thousand three hundred and twenty-five Euro) and is divided into 28,453 Ordinary Shares (one million seven hundred and twenty thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. The board of directors of the Company held a meeting on 26 February 2007 whereby it resolved to redeem 11,179 (eleven thousand one hundred and seventy-nine) Ordinary Shares (the «Redeemed Shares») issued by the Company, subject to the authorisation given by the shareholders of the Company.

3. On 26 February 2007, an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved (i) to authorise the repurchase of the Redeemed Shares by the Company and (ii) to grant power to the board of directors of the Company to fix the terms and conditions of the repurchase and to authorise the reduction of the shares capital by an amount of EUR 279,475.- (two hundred and seventy-nine thousand four hundred and seventy-five Euro) to set it at EUR 431,850.- (four hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro) represented by 17,274 (seventeen thousand two hundred and seventy-four) Ordinary Shares with a par Value of EUR 25.- each, by cancellation of the 11,179 (eleven thousand one hundred and seventy-nine) own Ordinary Shares held by the Company as a result of the repurchase.

4. The redemption of the Redeemed Shares by the Company became effective on 26 February 2007 and the board of directors of the Company expressly requests the notary to state the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 279,475.- (two hundred and seventy-nine thousand four hundred and seventy-five Euro) to set it at EUR 431,850.- (four hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro) represented by 17,274 (seventeen thousand two hundred and seventy-four) Ordinary Shares with a par value of EUR 25.- each, by cancellation of the 11,179 (eleven thousand one hundred and seventy-nine) own Ordinary Shares held by the Company as a result of the repurchase.

5. Following the reduction of the share capital of the Company, the subscribed share capital is of EUR 431,850.- (four hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro) represented by 17,274 (seventeen thousand two hundred and seventy-four) Ordinary Shares with a par value of EUR 25.- each.

6. Article 3.1 first paragraph of the articles of association of the Company shall read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 431,850.- (four hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro) consisting of 17,274 (seventeen thousand two hundred and seventy-four) Ordinary Shares with a par value of EUR 25.- each.»

*Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt six février,

Devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg-City (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société AZELIS S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société AZELIS S.A., (la « Société ») une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte du notaire Jean Joseph Schwachtgen du 10 juillet 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.839 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3 du 2 janvier 2002, page 130 (le « Mémorial ») et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 711.325,- (sept cent onze mille trois cent vingt-cinq Euro) et est divisé en 28.453 (vingt-huit mille quatre cent cinquante-trois) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.

2. Le conseil d'administration de la Société a tenu une réunion le 26 février 2007 aux termes duquel a été décidé le rachat par la Société de 11.179 (onze mille cent soixante-dix neuf) Actions Ordinaires (Les « Actions Rachetées ») émises, sous réserve de l'autorisation accordée par les actionnaires de la Société.

3. Le 26 février 2007 une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé (i) d'autoriser le rachat des Actions Rachetées par la Société, (ii) de donner pouvoir au conseil d'administration de la Société de fixer les termes et conditions du rachat et (iii) d'autoriser la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 279.475,- (deux cent soixante-dix neuf mille quatre cent soixante-quinze euros) en vue de l'établir à un montant de EUR 431.850,- (quatre cent trente et une mille huit cent cinquante euros) représenté par 17.274 (dix-sept mille deux cent soixante-quatorze) Actions Ordinaire d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, par l'annulation de 11.179 (onze mille cent soixante-dix neuf) Actions Ordinaires propres détenues par la Société suite au rachat.

4. Le rachat par la Société des Actions Rachetée est devenu effectif le 26 février 2007 et le conseil d'administration de la Société demande expressément au notaire de constater la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 279.475,- (deux cent soixante-dix neuf mille quatre cent soixante quinze euros) en vue de l'établir à un montant de EUR 431.850,- (quatre cent trente et une mille huit cent cinquante euros) représenté par 17.274 (dix-sept mille deux cent soixante-quatorze) Actions Ordinaire d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, par l'annulation de 11.179 (onze mille cent soixante-dix neuf) Actions Ordinaires propres détenues par la Société suite au rachat.

3. Suite à la réduction du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 431.850,- (quatre cent trente et une mille huit cent cinquante euros) représenté par 17.274 (dix-sept mille deux cent soixante-quatorze) Actions Ordinaire d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune

5. L'Article 3.1 paragraphe premier des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 431.850,- (quatre cent trente et une mille huit cent cinquante euros) représenté par 17.274 (dix-sept mille deux cent soixante-quatorze) Actions Ordinaire d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

*Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la-dite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045793/211/108.

(070044169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Multiplan Design & Build II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.484.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

MULTIPLAN DESIGN & BUILD Sàrl, registered at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 105.440,

duly represented by its sole manager: Mr Cornelius W.J.M. van Erp, residing at Henri de Winterlei 37, B-2930 Brasschaat, Belgium, here duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private on January 31, 2007.

The appearing party declared to form by the present deed a limited liability company (société à responsabilité limitée) of Luxembourg law governed by the relevant law and the present articles of association and assign the assets referred to in article 5 to the execution of the activity as described in more details in article 3 of the articles of association of the hereafter described company.

**Art. 1.** The company has as denomination MULTIPLAN DESIGN & BUILD II, S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office is set in Luxembourg.

**Art. 3.** The object of the company is to exploit a construction enterprise as well as to acquire, dispose of, encumber, let, lease, manage, administer, create (or order the creation of), exploit and invest in registered property; to invest in other financial assets; to develop and exploit real estate projects; to provide financial advices; as well as everything that is connected with or that may be conducive towards the foregoing; to take out and grant money loans; to provide security (including guarantees and mortgages) for the debts of the company and of others; and also to participate in, co-operate with, conduct the management of and finance other enterprises, companies and legal persons of any nature whatsoever.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros), each fully paid-up.

**Art. 6.** The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non-shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

**Art. 7.** In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

**Art. 8.** The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders and he will bind the Company by his single signature.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The managers may appoint proxies and/or agents for general and special projects and transactions and revoke such appointments at any time.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

**Art. 9.** The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-a-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

**Art. 10.** The corporate years start on the first of January and finish on December 31, of each year.

**Art. 11.** The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

**Art. 12.** The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three-quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

**Art. 13.** In case of splitting between the usufruct and the «nue-ownership», the voting right belongs to the usufructuary.

**Art. 14.** With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

*Transitory disposition*

The first company years starts this day of formation of the company and will end on December 31, 2007.

*Subscription payment*

The shares have been fully subscribed by MULTIPLAN DESIGN & BUILD Sàrl, prenamed.

MULTIPLAN DESIGN & BUILD Sàrl has paid-up the 500 (five hundred) subscribed shares by payment in cash.

Proof of this payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in the article 183 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

*Evaluation, Costs*

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the company or to be paid by the company that are in connection with its formation amounts to approximately to EUR 1,600.-.

*Extraordinary meeting of shareholders*

Thereafter the appearing shareholders sitting in general meeting of shareholders, considering themselves as duly called, have taken the following resolutions.

1. The company is managed by 1 (one) Manager.
2. Is nominated Manager of the company for an unlimited period with the authority as detailed in article 8 of the articles of association: Mr Cornelius W.J.M. van Erp residing at Henri de Winterlei 37, B-2930 Brasschaat, Belgium.
3. The company's registered office is at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MULTIPLAN DESIGN & BUILD Sàrl, ayant son siège social à 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 105.440,

représentée par son gérant unique: M. Cornelius W.J.M. van Erp living at Henri de Winterlei 37, B-2930 Brasschaat, Belgique, ici représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing prive en date du 31 janvier 2007

lequel comparant a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination MULTIPLAN DESIGN & BUILD II, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet d'exploiter une entreprise de construction ainsi que d'acquérir, de disposer, d'hypothéquer, de donner en location, en contrat de bail, de gérer, d'administrer, de créer (ou donner l'ordre de créer), d'exploiter et d'investir dans l'immobilier; d'investir dans toute autre valeur financière; de développer et d'exploiter des projets immobiliers; de donner des conseils financiers; de même que d'exécuter toute autre opération connectée ou menant à ce qui précède; de faire et d'accorder des prêts en espèces; de fournir des sécurités (garanties et hypothèques inclus) pour les dettes de la société ainsi que celles d'autres sociétés; ainsi que de participer, de coopérer avec, de gérer et de financer d'autres entreprises, sociétés et autres personnes juridiques de toute autre nature.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- (vingt-cinq euros), chacune entièrement libérée.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** Au cas où la société ne devrait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés et il engage la Société par sa signature individuelle.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Les gérants peuvent donner des pouvoirs aux mandataires et/ou agents pour des projets et opérations généraux et spéciaux et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés.

En cas de décès d'un associé, la société continue à exister entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scelles sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

**Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

**Art. 13.** En cas de division entre l'usufruit et la nue-propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 14.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par MULTIPLAN DESIGN & BUILD Sàrl, pré-qualifiée.

MULTIPLAN DESIGN & BUILD Sàrl a libéré les 500 (cinq cents) parts souscrites par paiement en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

*Evaluation - Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.600,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.

2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

M. Cornelius W.J.M. van Erp demeurant à Henri de Winterlei 37, B-2930 Brasschaat, Belgique.

3. La société a son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passe à Mersch, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1502. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044884/242/186.

(070043531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Futurlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.496.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Alcides Alberto Oliveira Gomes Batista, maçon, demeurant à L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.

2. Monsieur Mario Fernando De Oliveira Gomes Batista, chauffagiste, demeurant à L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du X Septembre.

3. Monsieur Ildio Pedro Duarte Mendes, maçon-façadier, demeurant à L-4972 Dippach, 68, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de FUTURLUX S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet: tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la promotion, la négociation, la vente, l'échange, la location, la construction, le plafonnage, la transformation, l'aménagement, la mise en valeur et l'administration de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, avec le commerce, l'achat et la vente de tous produits de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Alcides Alberto Oliveira Gomes Batista, prénommé . . . . .	34
2.- Monsieur Mario Fernando De Oliveira Gomes Batista, prénommé . . . . .	33
3.- Monsieur Ilidio Pedro Duarte Mendes, prénommé . . . . .	33
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Sont nommés gérants administratifs de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mario Fernando De Oliveira Gomes Batista, prénommé.
- Monsieur Ilidio Pedro Duarte Mendes, prénommé.

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alcides Alberto Oliveira Gomes Batista, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des trois gérants.



L'adresse du siège social de la société est établi à L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. A. Oliveira Gomes Batista, M. F. De Oliveira, I. P. Duarte Mendes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2007, Relation: EAC/2007/2462. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007044885/203/92.

(070043668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Hofrom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.223.

L'an deux mil sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Romain Hoffmann, commerçant,

agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son épouse, Madame Danielle Krier, les deux demeurant à L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

uniques associés de la société à responsabilité limitée HOFROM S.à.r.l., avec siège à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, R.C. n ° B 104.223) constituée suivant acte notarié du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C n ° 110 du 7 février 2006.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

*1. Cession de parts*

Les époux Romain Hoffmann (détenteur de 99 parts sociales) et Madame Danielle Krier, ès-qualité (détentriche de 1 part sociale) cèdent par les présentes leurs 100 parts sociales au prix global de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), comme suit:

- 70 parts à Monsieur Emmanuel Acquistapace, gérant de sociétés, né à Toul (F), le 18 mai 1977, demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue Idrija,

- 30 parts sociales à Madame Caroline Marie Aubry; auxiliaire médicale, née le 15 octobre 1974 à Nancy, demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue Idrija, lesquels acceptent.

Madame Aubry est représentée aux fins de la cession par Monsieur Emmanuel Acquistapace sur base d'une procuration annexée au présent acte.

Pour le cas où Madame Caroline Aubry et/ou Monsieur Acquistapace entendent céder leurs parts, ils concèdent un droit de préemption à Monsieur Romain Hoffmann précité.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Emmanuel Acquistapace, préqualifié, . . . . .	70 parts
- Madame Caroline Marie Aubry, préqualifiée, . . . . .	30 parts
Total: . . . . .	100 parts

*- 2. Gérance*

Démission du gérant unique, Monsieur Romain Hoffmann.

Est nommé nouveau gérant, Monsieur Emmanuel Acquistapace, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Hoffmann, D. Krier, D'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 6 mars 2007, Relation: EAC/2007/1798. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045920/207/46.

(070044106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Sud Promolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 90.577.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mars 2007 au siège social de la société SUD PROMOLUX S.A. il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution n° 1*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 2*

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros, né le 23 décembre 1940, domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 3*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 4*

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 5*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 6*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 7*

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 8*

L'Assemblée nomme Mademoiselle Aurélie Tholl, né le 1<sup>er</sup> octobre 1976 et domiciliée 7, rue de Sartelle B-6810 Izel, Belgique, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Aurélie Tholl prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

## Résolution n° 9

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

## Résolution n° 10

L'Assemblée nomme la société FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C. B 47.311 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 4-6-8, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007045040/6839/71.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05809. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg G 40.

BILAN 31 DECEMBRE 2006 (exprimé en EUR)

<i>Actif</i>	2006	2005	<i>Passif</i>	2006	2005
Actif Circulant			Capitaux Propres		
Avoirs en banques . . . . .	1.110,83	5.657,70	Fonds social . . . . .	200.000,00	200.000,00
			Résultats reportés . . . . .	(195.574,30)	(189.437,70)
			Perte de l'exercice . . . . .	(4.574,87)	(6.136,60)
				(149,17)	4.425,70
			<i>Dettes</i>		
			Dont la durée résiduelle est		
			inférieure ou égale à un an . . . . .	1.260,00	1.232,00
Total: . . . . .	1.110,83	5.657,70	Total: . . . . .	1.110,83	5.657,70

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 31 DECEMBRE 2006 (exprimé en EUR)

<i>Charges</i>	2006	2005	<i>Produits</i>	2006	2005
Frais de gestion . . . . .	3.930,57	5.976,24	Dons reçus . . . . .	-	42.000,00
Dons versés . . . . .	-	42.000,00	Autres intérêts et produits	2,70	82,14
Intérêts et charges assimilés . . . . .	647,00	242,50	assimilés . . . . .		
Total: . . . . .	4.577,57	48.218,74	Perte de l'exercice . . . . .	4.574,87	6.136,60
			Total: . . . . .	4.577,57	48.218,74

*Affectation du Résultat de l'exercice*

Report à nouveau de la perte de l'exercice: EUR 4.574,87

*Composition du Conseil d'Administration*

Fondateur et Président: Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de sociétés, Cologny (Suisse)

Vice-Présidente: Sandra Pasti, employée privée, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secrétaire: Nathalie Duval, employée privée, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Membres: Rafael Jiménez Lopez, employé privé, Barcelone (Espagne)  
Jean-Michel Pasti, employé privé, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

*Réviseur Indépendant*

HRT REVISION 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

**BUDGET 2007**

Dépenses	EUR	Recettes	EUR
Frais en relation avec l'objet social et le fonctionnement de la Fondation . . . . .	1.400,00	Dons reçus . . . . .	0,00
Dons versés . . . . .	0,00	Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	10,00
Intérêts et charges assimilés . . . . .	150,00	Perte de l'exercice . . . . .	1.540,00
<b>Total: . . . . .</b>	<b>1550,00</b>	<b>Total: . . . . .</b>	<b>1.550,00</b>

R. Portabella  
*Fondateur*

Référence de publication: 2007044979/1468/50.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06934. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070043768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Immodolux S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.403.

L'assemblée générale d'IMMODOLUX Société Anonyme Holding qui s'est tenue le 19 décembre 2006 a pris acte de la démission de Messieurs Francis Clause et Georges Reuter en tant qu'administrateurs. Elle a également pris acte de la démission de Monsieur René Scheck uniquement en ses qualités d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration, Monsieur René Scheck restant en sa qualité d'administrateur jusqu'au terme de son mandat actuel. La même assemblée a nommé administrateur Monsieur Thierry Smets, gérant de sociétés, demeurant à L-7244 Béréldange, 31, rue de la Paix. La même assemblée a nommé administrateur, président du conseil d'administration et administrateur délégué Mme Carine Scheck, gérante de sociétés, demeurant à L-7244 Béréldange, 31, rue de la Paix. Les mandats de M. Smets et Mme Scheck prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme  
Signature  
*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2007045042/517/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05862. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070043713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Sand Dune Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

**EXTRAIT**

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 22 mars 2007 que, sur base des contrats de transfert de parts sociales signés en date du 20 mars 2007 et du 22 mars 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
SIGNATURE CAPITAL LIMITED . . . . .	<u>500</u>
<b>Total . . . . .</b>	<b>500</b>

Luxembourg, le 22 mars 2007.

B. Zech  
Gérant

Référence de publication: 2007045670/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 8 février 2007*

En date du 8 février 2007, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. avec effet au 8 février 2007 en tant que gérant

- de nommer

- M. Fabrizio Zappaterra, né le 24 juillet 1973 à New Orleans (États-Unis), avec adresse professionnelle à SILVER POINT EUROPE L.L.P., 20 St. James's St., London SW1A 1ES;

- M. Amr Sami, né le 24 janvier 1979 à Cairo (Égypte), avec adresse professionnelle à CYCLADIC CAPITAL LLP, 4 Albemarle Street, London W1S 4GA;

- M. Tarek AbuZayyad, né le 13 septembre 1969 à Beirut (Liban) avec adresse professionnelle à STANHOPE CAPITAL LLP, One Stanhope Gate, London W1K 4GA;

- M. Jens Peters, né le 9 janvier 1975 à Rodewisch (Allemagne) avec adresse professionnelle à ABSOLUT CAPITAL MANAGEMENT (SPAIN) SL, Edificio Reina Constanza, Porto Pi 8 Planta 10 A, E-07015 Palma de Mallorca;

- M. Matthias Rüttsch, né le 11 mai 1970 à Geesthacht (Allemagne), avec adresse professionnelle à ABSOLUT CAPITAL MANAGEMENT (SPAIN) SL, Edificio Reina Constanza, Porto Pi 8 Planta 10 A, E-07015 Palma de Mallorca;

- M. Atanas Salabaschew, né le 27 avril 1943 à Sofia (Bulgarie), avec adresse professionnelle à 54, boulevard Napoleon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg;

- M. Cornelius Bechtel, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- M. Philippe Graf Schenk von Stauffenberg, né le 17 mai 1964 à Neuilly-sur-Seine (France) avec adresse professionnelle à Thames Wharf, Rainville Road, W6 9HA London, United Kingdom;

- M. Daryl Cohen, né le 16 juin 1978 à Brighton (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à 20, St James Street, London SW1 1ES, Grande-Bretagne;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 8 février 2007 et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- M. Fabrizio Zappaterra;

- M. Amr Sami;

- M. Tarek AbuZayyad;

- M. Jens Peters;

- M. Matthias Rüttsch;

- M. Atanas Salabaschew;

- M. Cornelius Bechtel;

- M. Philippe Graf Schenk von Stauffenberg;

- M. Daryl Cohen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007045044/250/49.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05278. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**LSF Star Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.990.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045252/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06935. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Pacific Line Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045254/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06603. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Brittany Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 99.901.

Le bilan clos au 21 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007045255/1652/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06922. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Rome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.936.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appears:

SARATOGA LIMITED, a company governed by the laws of the Isle of Man, whose registered office is at 69 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JE, hereby represented by M<sup>e</sup> Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 January 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of ROME HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, which has been incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 November 2006, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, having a corporate capital of eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 8,800.-), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 121.936 (the «Company»).

The appearing party, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To create three (3) different classes of ordinary shares, A, B and C, each subdivided in 5 series of shares numbered 1 to 5, namely the Class A1 to A5 shares, the Class B1 to B5 shares, the Class C1 to C5 shares and to redenominate the existing four hundred forty (440) shares into eighty-eight (88) Class C1 shares, eighty-eight (88) Class C2 shares, eighty-eight (88) Class C3 shares, eighty-eight (88) Class C4 shares and eighty-eight (88) Class C5 shares.

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred four thousand eight hundred British Pounds Sterling (GBP 404,800.-) so as to raise it from its present amount of eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 8,800.-) to an amount of four hundred thirteen thousand six hundred British Pounds Sterling (GBP 413,600.-).

3. To issue two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A1 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A2 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A3 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A4 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A5 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B1 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B2 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B3 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B4 shares and one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B5 shares, with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, to be fully paid up, having the rights and privileges set out in the Company's articles of association and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

4. To accept the subscription of these two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A1 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A2 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A3 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A4 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A5 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B1 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B2 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B3 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B4 shares and one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B5 shares, with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, by each of the subscribers indicated in the table below, and to accept payment in full of the nominal value of each of such new shares together with a share premium of eighty Pounds Sterling (GBP 80.-) per share, by each of the subscribers by a contribution in kind of shares issued by CAFFE NERO GROUP PLC, a public limited company registered in England and Wales, with registered number 04129005 whose registered office is at 3 Neal Street, London WC2H9PU, representing the aggregate value set out in the table below:

Name	Class of shares	Number of shares subscribed	Aggregate Share premium (GBP)	Aggregate Value of contribution (GBP)
SARATOGA LIMITED .....	A1	2,741	1,085,600.-	1,357,000.-
	A2	2,741		
	A3	2,741		
	A4	2,741		
	A5	2,741		
PALADIN PARTNERS I .....	B1	1,334	533,600.-	667,000.-
	B2	1,334		
	B3	1,334		
	B4	1,334		
	B5	1,334		

5. To fully restate the articles of incorporation of the Company, to reflect inter alia the new classes of shares, the increased share capital of the Company and the rights attached to each class of shares.

6. Miscellaneous.

The appearing party, sole shareholder of the Company, requests the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create three (3) different classes of ordinary shares, A, B and C, each subdivided in 5 series of shares numbered 1 to 5, namely the Class A1 to A5 shares, the Class B1 to B5 shares, the Class C1 to C5 shares and to redenominate the existing four hundred forty (440) shares into eighty-eight (88) Class C1 shares, eighty-eight (88) Class C2 shares, eighty-eight (88) Class C3 shares, eighty-eight (88) Class C4 shares and eighty-eight (88) Class C5 shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred four thousand eight hundred British Pounds Sterling (GBP 404,800.-) so as to raise it from its present amount of eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 8,800.-) to an amount of four hundred thirteen thousand six hundred British Pounds Sterling (GBP 413,600.-).

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to issue two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A1 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A2 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A3 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A4 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A5 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B1 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B2 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B3 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B4 shares and one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B5 shares, with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Allotment*

Thereupon now appears M<sup>e</sup> Jean-Michel Schmit, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of:

1. SARATOGA LIMITED, a company governed by the laws of the Isle of Man, whose registered office is at 69 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JE, by virtue of a proxy granted on ... January 2007; and

2. PALADIN PARTNERS I, a partnership established under the laws of the Isle of Man whose principal office is at 69 Athol Street, Isle of Man IM1 1JE, whose general partner is CHEYSON PARTNERS LIMITED, by virtue of a proxy granted on ... January 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of SARATOGA LIMITED, for two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A1 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A2 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A3 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A4 shares and two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A5 shares, each with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an share premium of eighty Pounds Sterling (GBP 80.-) per share, by a contribution in kind by SARATOGA LIMITED to the Company of shares issued by CAFFE NERO GROUP PLC, a public limited company registered in England and Wales, with registered number 04129005 whose registered office is at 3 Neal Street, London WC2H9PU, having an aggregate value of one million three hundred fifty seven thousand Pounds Sterling (GBP 1,357,000.-) (the «SARATOGA Contribution»).

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of PALADIN PARTNERS I, for one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B1 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B2 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B3 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B4 shares and one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B5 shares, each with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an share premium of eighty Pounds Sterling (GBP 80.-) per share, by a contribution in kind by PALADIN PARTNERS I to the Company of shares issued by CAFFE NERO GROUP PLC, a public limited company registered in England and Wales, with registered number 04129005 whose registered office is at 3 Neal Street, London WC2H9PU, having an aggregate value of six hundred sixty-seven thousand Pounds Sterling (GBP 667,000.-) (the «PALADIN Contribution»).

(The SARATOGA Contribution and the PALADIN Contribution being defined together as to the «Contributions»).

The subscribers, acting through their attorney-in-fact, state that the value of the Contributions have been certified in a special report of the board of managers dated 25 January 2007, signed by a duly authorised representative, which special report signed ne varietur will remain attached to the present deed for the purpose of registration.



Thereupon the shareholder resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A1 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A2 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A3 shares, two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A4 shares and two thousand seven hundred and fourteen (2,714) new Class A5 shares to SARATOGA LIMITED and one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B1 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B2 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B3 shares, one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B4 shares and one thousand three hundred thirty-four (1,334) new Class B5 shares to PALADIN PARTNERS I, as fully paid shares.

*Fourth resolution*

The existing shareholder together with the new shareholder then resolve to fully restate the articles of incorporation of the Company, reflecting inter alia the new classes of shares, the new share capital and the rights attached to each class, so that they shall forthwith read as follows:

**«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of ROME HOLDCO S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred thirteen thousand six hundred British Pounds Sterling (GBP 413,600.-) divided into fully paid up shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each of three different classes A, B and C, subdivided in 5 series 1 to 5 as follows:

- 2,714 class A1 shares,
- 2,714 class A2 shares,
- 2,714 class A3 shares,
- 2,714 class A4 shares,
- 2,714 class A5 shares,
- 1,334 class B1 shares,

1,334 class B2 shares,  
1,334 class B3 shares,  
1,334 class B4 shares,  
1,334 class B5 shares,  
88 class C1 shares,  
88 class C2 shares,  
88 class C3 shares,  
88 class C4 shares, and  
88 class C5 shares.

The class A1 to A5 shares are jointly referred to as «Class A Shares», the class B1 to B5 shares are jointly referred to as «Class B Shares» and the class C1 to C5 shares are jointly referred to as «Class C Shares». Any holder of Class A Shares is referred to as «Class A Shareholder», any holder of Class B Shares is referred to as «Class B Shareholder» and any holder of Class C Shares is referred to as «Class C Shareholder».

All shares, whether or not of different classes, have the same rights and duties attached, except if otherwise provided for by law, in these Articles of Incorporation or, as the case may be, in any agreement in writing entered into between the Company and the shareholders.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. In such a scenario, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Additional terms and conditions in relation to the transfer of shares may be agreed in writing between the shareholders and the Company. Transfers shall be made in compliance with any such agreement and with these Articles of Incorporation and the Company shall refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance therewith.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares provided (i) the redeemed shares are immediately cancelled and the Company's capital reduced accordingly, (ii) at least one entire series of shares is redeemed and cancelled at the same time and (iii) the same series of shares of each of the other two classes of shares is redeemed and cancelled at the same time.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

As long as SARATOGA LIMITED (SARATOGA) and PALADIN PARTNERS I (PALADIN), respectively, are shareholders of the Company, they shall be offered the opportunity to participate in any fresh issue of shares in the share capital of the Company, as well as in other equity securities of the Company or any form of loan or debt instrument issued by the Company to any shareholder (the «Offered Securities»), in which any of the existing shareholders participate, pro rate to their then holdings of shares, and, subject to the next sentence, by subscription for the same class (or classes) of Offered Securities as such shareholder then holds. To the extent such fresh issue consists of the issue of a new class of Offered Securities, SARATOGA and PALADIN may participate in that issue of new class of Offered Securities pro rate to their then holding of shares. A more detailed procedure to be followed for the purpose of the above pre-emption rights may be agreed between the Company and the shareholders.

In case the Company's capital is reduced by cancellation of shares, (i) at least one entire series of shares must be cancelled at the same time and (ii) the same series of shares of each of the other two classes of shares must also be cancelled at the same time.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its holder to one vote at the general meetings of the shareholders.

The rights of each share to any profit are described in article 24 of the present Articles of Incorporation.

The rights of each share to any liquidation profit are described in article 25 of the present Articles of Incorporation.

Within the limits permissible under the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the shares shall be redeemable at fair market value, in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

**Art. 10. Managers, Observers.** The Company shall be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least two class A managers (the «Class A Managers») and the same number of class B managers (the «Class B Managers»). The Managers need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

As long as SARATOGA is holding at least ten percent (10%) of the Company's capital, it has the right to nominate as many Class A Managers as it may decide to be appointed in accordance with these Articles of Incorporation and the applicable laws.

As long as SARATOGA is holding at least ten percent (10%) of the Company's capital, it has also the right to nominate all of the Class B Managers to be appointed in accordance with these Articles of Incorporation and the applicable laws. All the Class B Managers shall always be Luxembourg residents for tax purposes.

As long as PALADIN is holding at least ten percent (10%) of the Company's capital, it has the right (i) to nominate one Class A Manager to be appointed in accordance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and (ii) to appoint a representative to attend the meetings of the Board of Managers as well as any committee of the Board of Managers, as an observer who shall have no voting rights.

**Art. 11. Committees of the Board of Managers.** The Board of Managers may set up special committees of the Board of Managers to which the Board of Managers may delegate special powers and entrust determined permanent or temporary functions.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers and of Committees.** The Board of Managers will appoint from among the Class A Managers nominated by SARATOGA (if applicable) a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five days' written notice of meetings of the Board of Managers and of any committee of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda specifying the business to be transacted at such meeting and shall include all papers to be circulated or presented to the meeting, including, without limitation, e.g. management accounts or financial statements to be prepared by the Company. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager of the same class, if any, as his proxy.

A quorum of the meetings of the Board of Managers and of any committee of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one Class A Manager nominated by SARATOGA (if applicable), the Class A Manager nominated by PALADIN (if applicable) and one Class B Manager. If a quorum is not present within half an hour of the appointed time of the meeting, the meeting shall be adjourned to at least three business days later (a business day being, for the purposes of these Articles of Incorporation, a day excluding Saturday or Sunday on which banks in London and Luxembourg are open for ordinary business (a «Business Day»). At such adjourned meeting, the quorum shall be at least one Class A Manager nominated by SARATOGA (if applicable) and one Class B Manager.

Subject to the provisions set out in article 23 hereafter, decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting provided that, in the event there are Class A and Class B Managers, at least one Class A and one Class B Manager vote in favour of any decision to be taken. The Chairman shall be entitled to a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. The original minutes will be kept at the Company's registered office and a copy thereof will be sent as soon as practicable after each meeting of the Board of Managers to each Class A Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 14. Powers of the Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

**Art. 15. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to committees of the Board of Managers set up by it or to persons or agents chosen by it.

**Art. 16. Conflict of Interests, Expenses and Fees, Indemnification.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall reimburse each Manager and any observer appointed pursuant to the above with reasonable costs and out-of-pocket expenses incurred by such Manager or observer in respect of attending meetings of the Company (including meetings of the Board of Managers, shareholders meetings and meetings of committees of the Board of Managers) or carrying out authorised business on behalf of the Company.

The Company shall also indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

However and subject to the following paragraph, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A Manager acting jointly with any Class B Manager.

Furthermore and irrespective from the above, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 18. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of Shareholders

**Art. 19. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th day of June at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital and, if applicable, compliance with the provisions set out in article 23 hereafter.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation and subject to the provisions set out in article 23 hereafter, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Reserved Matters

**Art. 23. Reserved Matters.** Any of the following matters shall require the written consent of SARATOGA (as long as it is holding at least ten per cent (10%) of the Company's capital) and of PALADIN (as long as it holds at least ten per cent (10%) of the Company's capital), such written consent being deemed having been given by way of the vote in favour of any such matter by SARATOGA and PALADIN respectively, in their capacity as shareholder or, as the case may be, by way of the vote in favour of any such matter by a Class A Manager nominated by SARATOGA and PALADIN, respectively:

- (i) any change to these Articles of Incorporation or to the articles of association of any subsidiary of the Company;
- (ii) the presentation of any petition for winding-up or petition for an administration order;
- (iii) any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities;

(iv) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition of any shares or other securities of the Company;

(v) the entry into of any material transaction with a SARATOGA, PALADIN or Dr Gerry Ford or any company or persons associated or connected to those persons not in the ordinary course of business or not on arm's length commercial terms;

(vi) any change of the Company's name;

(vii) the appointment and removal of the Company's auditors;

(viii) the adoption of the Company's audited accounts;

(ix) any change to the Company's accounting reference date;

(x) any application by way of capitalisation of any sum in or towards paying up any shares or of any other security or of any amount standing to the credit of the Company's share premium account for any purpose;

(xi) the appointment and removal of the Company's Chief Executive Officer;

(xii) the entry into of any joint venture, partnership or consortium with a market value in excess of the lower of eight million Pound Sterling (£ 8,000,000.-) or ten percent (10%) of the market value of the Company and its subsidiaries (the «Group»);

(xiii) the acquisition or disposal (including the lease to a third party) in any financial year, otherwise than in accordance with any relevant capital forecast in the annual budget of the Group (the «Budget»), of assets with a market value in excess of the lower of five million Pound Sterling (£ 5,000,000.-) or five percent (5%) of the market value of the Company and its subsidiaries;

(xiv) the entering into of any lease, licence or similar obligation under which the rental and all other payments exceed five hundred thousand Pound Sterling (£ 500,000.-) a year which is not provided for in the Budget;

(xv) the cessation or any material change to the nature of the Company's business (other than geographically);

(xvi) the adoption of and any amendment to the Group's Business Plan;

(xvii) the adoption of and any amendment to the Budget; and

(xviii) the payment or declaration by the Company of any dividend, or any other distribution which would qualify as such under sections 209, 418 and 419 of the UK Income and Corporation Taxes Act, on account of shares in its capital.

#### Chapter VI. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

**Art. 25. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 26. Appropriation of Profits.** From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation .** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirty-three thousand and five hundred Euro (33,500.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaît:

SARATOGA LIMITED, une société régie par le droit de l'Ile de Man, ayant son siège social 69, Athol Street, Douglas, Ile de Man IM1 1JE, représentée par Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de la société ROME HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de huit mille huit cent Livres Sterling (8.800,- GBP), ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 121.936 (la «Société»).

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Création de trois (3) nouvelles catégories de parts sociales ordinaires, A, B et C, chacune étant subdivisée en 5 séries, nommément les parts sociales de Catégorie A1 à A5, les parts sociales de Catégorie B1 à B5 et les parts sociales de Catégorie C1 à C5 et redénomination des quatre cent quarante (440) parts sociales existantes en quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C1, quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C2, quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C3, quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C4 et quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C5.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre mille huit cent Livres Sterling (404.800,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de huit mille huit cent Livres Sterling (8.800,- GBP) à un montant de quatre cent treize mille six cent Livres Sterling (413.600,- GBP).

3. Emission de deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A1, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A2, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A3, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A4, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A5, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B1, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B2, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B3, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B4 et mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B5, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées, ayant les droits et privilèges tels que prévus dans les statuts de la Société et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de ces deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A1, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A2, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A3, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A4, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A5, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B1, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B2, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B3, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B4 et mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B5, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes, par chacun des souscripteurs indiqués dans le tableau ci-dessous, et acceptation la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt Livres Sterling (80,- GBP) par part sociale, par chaque souscripteur par un apport de titres émis par la société CAFFE NERO GROUP PLC, une société régie par le droit anglais et enregistrée en Angleterre et au

Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 04129005 et dont le siège social est 3 Neal Street, WC2H9PU Londres, représentant un montant total tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Nom	Carégorie de Parts sociales	Nombre de Parts sociales souscrites	Montant total de la prime d'émission (GBP)	Montant total de l'apport (GBP)
SARATOGA LIMITED . . . . .	A1	2.741	1.085.600,-	1.357.000,-
	A2	2.741		
	A3	2.741		
	A4	2.741		
	A5	2.741		
PALADIN PARTNERS I . . . . .	B1	1.334	533.600,-	667.000,-
	B2	1.334		
	B3	1.334		
	B4	1.334		
	B5	1.334		

5. Procéder à une refonte complète des statuts de la Société, pour refléter entre autre les nouvelles Catégories de parts sociales, le capital social modifié et les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales.

6. Divers.

Le comparant, associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer trois (3) nouvelles catégories de parts sociales ordinaires, A, B et C, chacune étant subdivisée en 5 séries, nommément les parts sociales de Catégorie A1 à A5, les parts sociales de Catégorie B1 à B5 et les parts sociales de Catégorie C1 à C5 et de renommer les quatre cent quarante (440) parts sociales existantes en quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C1, quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C2, quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C3, quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C4 et quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Catégorie C5.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre mille huit cent Livres Sterling (404.800,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de huit mille huit cent Livres Sterling (8.800,- GBP) à un montant de quatre cent treize mille six cent Livres Sterling (413.600,- GBP).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'émettre deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A1, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A2, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A3, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A4, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A5, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B1, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B2, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B3, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B4 et mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B5, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées, ayant les droits et privilèges tels que prévus dans les statuts de la Société et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

*Souscription et Attribution*

Ensuite a comparu M<sup>e</sup> Jean-Michel Schmit, précité, agissant en sa qualité de mandataire de:

1. SARATOGA LIMITED, une société régie par le droit de l'Île de Man, ayant son siège social 69, Athol Street, Douglas, Île de Man IM1 1JE, en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2007; and

2. PALADIN PARTNERS I, un partnership régi par le droit de l'Île de Man ayant son siège social 69, Athol Street, Douglas, Île de Man IM1 1JE, et dont le general partner est CHEYSON PARTNERS LIMITED, en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2007.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de SARATOGA LIMITED, pour deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A1, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A2, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A3, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A4 et deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A5, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt Livres Sterling (80,- GBP) par part sociale, par un apport en nature



constitué d'actions émises par la société CAFFE NERO GROUP PLC, une société régie par le droit anglais et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 04129005 et dont le siège social est 3 Neal Street, WC2H9PU Londres, pour un montant total d'un million trois cent cinquante sept mille Livres Sterling (1.357.000,- GBP) («l'Apport de SARATOGA»).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de PALADIN PARTNERS I pour mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B1, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B2, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B3, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B4 et mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B5, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt Livres Sterling (80,- GBP) par part sociale, par un apport en nature constitué d'actions émises par la société CAFFE NERO GROUP PLC, une société régie par le droit anglais et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 04129005 et dont le siège social est 3 Neal Street, WC2H9PU Londres, pour un montant total de six cent soixante-sept mille Livres Sterling (667.000,- GBP) («l'Apport de PALADIN»).

(L'Apport de SARATOGA et l'Apport de PALADIN sont ci-après définis ensemble comme les «Apports»).

Les souscripteurs, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, déclarent que la valeur des Apports a été certifiée dans un rapport spécial du conseil de gérance en date du 25 janvier 2007, tel que signé par un représentant dûment autorisé, lequel rapport spécial signé ne varietur restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

Par suite de cela, l'associé décide d'accepter ladite souscription et lesdits paiements et d'allouer deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A1, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A2, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A3, deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A4 et deux mille sept cent quatorze (2.714) parts sociales de Catégorie A5 à SARATOGA LIMITED et mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B1, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B2, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B3, mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B4 et mille trois cent trente-quatre (1.334) parts sociales de Catégorie B5 à PALADIN PARTNERS I, en tant que parts sociales entièrement libérées.

#### *Quatrième résolution*

L'associé existant ainsi que le nouvel associé décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, pour refléter entre autre les nouvelles classes de parts sociales, le nouveau capital social et les droits attachés à chaque classe. Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination ROME HOLDCO S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent treize mille six cent Livres Sterling (413.600,- GBP) divisé en parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) chacune, de trois Catégories différentes A, B et C, subdivisées en 5 séries de 1 à 5 comme suit:

- 2.714 parts sociales de Catégorie A1,
- 2.714 parts sociales de Catégorie A2,
- 2.714 parts sociales de Catégorie A3,
- 2.714 parts sociales de Catégorie A4,
- 2.714 parts sociales de Catégorie A5,
- 1.334 parts sociales de Catégorie B1,
- 1.334 parts sociales de Catégorie B2,
- 1.334 parts sociales de Catégorie B3,
- 1.334 parts sociales de Catégorie B4,
- 1.334 parts sociales de Catégorie B5,
- 88 parts sociales de Catégorie C1,
- 88 parts sociales de Catégorie C2,
- 88 parts sociales de Catégorie C3,
- 88 parts sociales de Catégorie C4, et
- 88 parts sociales de Catégorie C5.

Les parts sociales des Catégories A1 à A5 sont définies conjointement comme les «Parts Sociales de Catégorie A», les parts sociales des Catégories B1 à B5 sont définies conjointement comme les «Parts Sociales de Catégorie B» et les parts sociales des Catégories C1 à C5 sont définies conjointement comme les «Parts Sociales de Catégorie C». Tout porteur de Parts Sociales de Catégorie A est défini comme «Associé de Catégorie A», tout porteur de Parts Sociales de Catégorie B est défini comme «Associé de Catégorie B» et tout porteur de Parts Sociales de Catégorie C est défini comme «Associé de Catégorie C».

Toutes les parts sociales, qu'elles soient de catégories différentes ou non, ont les mêmes droits et obligations attachés, à l'exception de ce qui serait autrement prévu par la loi, dans ces statuts ou, le cas échéant, dans tout accord écrit intervenu entre la Société et les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Dans un tel cas, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des termes et conditions supplémentaires portant sur la cession ou la transmission des parts sociales peuvent être convenus par écrit entre les associés et la Société. Les cessions ou transmissions devront intervenir en conformité avec un tel accord et ces Statuts Constitutifs et la Société devra refuser d'enregistrer tout transfert ou cession de part sociale en violation de ces dispositions.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

The Company may redeem its own shares provided (i) the redeemed shares are immediately cancelled and the Company's capital reduced accordingly, (ii) at least one entire series of shares is redeemed and cancelled at the same time and (iii) the same series of shares of each of the other two classes of shares is redeemed and cancelled at the same time.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à la condition que (i) les parts sociales soient immédiatement annulées et que le capital social de la Société soit réduit en conséquence, (ii) qu'au moins une série entière de parts sociales soit remboursée et annulée en même temps et (iii) que la même série de parts sociales de chacune des deux autres catégories soit remboursée et annulée en même temps.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Aussi longtemps qu'ils resteront associés de la Société, SARATOGA LIMITED («SARATOGA») et PALADIN PARTNERS I («PALADIN»), respectivement, bénéficieront de l'opportunité de participer à toute nouvelle émission de parts sociales de la Société, ainsi que toutes autres valeurs mobilières de capital ou toute autre forme de prêt ou d'instrument de dette émis par la Société à tout associé (les «Valeurs Mobilières Offertes»), émission à laquelle tous les associés existants pourront participer, au pro rata de leurs participations, et, sous la condition ci-après stipulée, par la souscription de Valeurs Mobilières de la même catégorie (ou des mêmes catégories) qu'ils détiennent. Une procédure plus détaillée concernant l'exercice des droits de pré-emption ci-dessus mentionnés pourra être convenue entre la Société et les associés.

Dans le cas où le capital social serait réduit par annulation de parts sociales, (i) au moins une série entière de parts sociales devra être annulée en même temps et (iii) la même série de parts sociales de chacune des deux autres catégories de parts sociales devra être annulée en même temps.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Toute part sociale de la Société donne droit à son porteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

Les droits de chaque part sociale de la Société aux Bénéfices sont décrits par l'article 24 des présents Statuts.

Les droits de chaque part sociale de la Société au boni de liquidation sont décrits par l'article 25 des présents Statuts.

Dans les limites permises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les parts sociales sont rachetables à leur valeur vénale, suivi de leur suppression immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes

**Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et autant de gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), associés eux-mêmes ou non.

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Aussi longtemps qu'il détiendra au moins dix pourcents (10%) du capital social de la Société, SARATOGA aura le droit de proposer à la nomination autant de Gérants de Catégorie A qu'il souhaite faire nommer selon les Statuts et les lois applicables.

Aussi longtemps qu'il détiendra au moins dix pourcents (10%) du capital social de la Société, SARATOGA aura le droit de proposer à la nomination les Gérants de Catégorie B qui doivent être nommés selon les Statuts et les lois applicables.

Aussi longtemps qu'il détiendra au moins dix pourcents (10%) du capital social de la Société, PALADIN aura le droit de (i) proposer à la nomination un Gérant de Catégorie A selon les Statuts et les lois applicables et (ii) de nommer un représentant pour assister aux réunions du Conseil de Gérance ou de tout comité du Conseil de Gérance, en tant que simple observateur sans droit de vote.

**Art. 11. Comités du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut constituer des comités spéciaux du Conseil de Gérance auxquels il peut déléguer des pouvoirs spéciaux et attribuer des fonctions déterminées à titre permanent ou temporaire.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance et des Comités.** Le Conseil de Gérance choisira parmi les Gérants de Catégorie A proposés par SARATOGA (s'il en existe) un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir

un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion, contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter lors de cette réunion et inclura tous documents devant être circulés ou présentés à la réunion, incluant par exemple et sans limitation, les comptes de gestion ou les états financiers devant être préparés par la Société. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant de même catégorie comme son mandataire.

Afin de respecter les conditions de quorum, le Conseil de Gérance ou tout comité du Conseil de Gérance ne pourront délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant de Catégorie A proposé par SARATOGA (s'il en existe), un Gérant de Catégorie A proposé par PALADIN (s'il en existe) et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure choisie pour la réunion, la réunion sera alors ajournée à trois jours ouvrables plus tard (un jour ouvrable étant défini dans ces Statuts comme un jour, à l'exception du samedi et du dimanche, pendant lequel les banques à Londres et à Luxembourg sont ouvertes pour traiter les affaires courantes (un «jour Ouvrable»). En cas d'ajournement, la condition du quorum sera alors remplie avec au moins un Gérant de Catégorie A proposé par SARATOGA (s'il en existe) et un Gérant de Catégorie B.

Sous réserve des dispositions de l'article 23 ci-après, les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion; dans le cas où il aurait des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, les décisions ne sont adoptées qu'avec le vote positif d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Le Président du Conseil de Gérance aura voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les originaux des procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société et une copie sera adressée aussitôt que possible après la réunion du Conseil de Gérance à tout Gérant de Catégorie A.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Pouvoirs des Gérants.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

**Art. 15. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux comités que Conseil de Gérance a constitué ou à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 16. Conflit d'Intérêts, Dépenses et Honoraires, Indemnisation.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme,

automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société remboursera chaque Gérant et tout observateur nommé dans les conditions précitées des frais et débours encourus par celui-ci ou ceux-ci pour assister aux réunions de la Société (incluant les réunions du Conseil de Gérance, les assemblées d'actionnaires et les réunions des comités du Conseil de Gérance) ou pour accomplir des tâches autorisées pour le compte de la Société.

La Société indemniserait également tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois et nonobstant le paragraphe ci-après, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A agissant conjointement avec un Gérant de Catégorie B.

Par ailleurs et sans préjudice des dispositions précédentes, la Société sera engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 19. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital et, si applicable, en conformité avec les dispositions de l'article 23 ci-après.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts et sous réserve des dispositions de l'article 23 ci-après, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

### Chapitre V. Matières réservées

**Art. 23. Matières réservées.** Chacune des matières suivantes requerra le consentement écrit de SARATOGA (aussi longtemps qu'il détiendra au moins dix pourcents (10%) du capital social de la Société), ce consentement écrit sera présumé avoir été donné par un vote conjoint de SARATOGA et PALADIN en faveur de la résolution portant sur cette matière, en leur capacité d'associés ou, le cas échéant, par un vote en faveur de la résolution portant sur cette matière par un Gérant de Catégorie A proposé par SARATOGA et PALADIN, respectivement:

- (i) toute modification des Statuts de la Société ou des Statuts de toute filiale de la Société;
- (ii) la présentation de toute requête en redressement ou liquidation judiciaire;
- (iii) toute modification du capital social ou la création, l'attribution ou l'émission de toutes parts sociales ou autre valeur mobilière ou l'attribution de toute option ou droit de souscrire celles-ci ou de convertir tout instrument en parts sociales ou valeurs mobilières;
- (iv) toute réduction du capital social ou variation des droits attachés à toute catégorie de parts sociale ou tout remboursement, achat ou autre acquisition de parts sociales ou autres valeurs mobilières de la Société;
- (v) l'exécution de tout accord pertinent avec SARATOGA, PALADIN ou le Dr Gerry Ford ou toute société ou personne associée ou liée à ces personnes en dehors des affaires courantes et des usages habituels du commerce;
- (vi) toute modification de la dénomination sociale de la Société;
- (vii) la nomination des commissaires aux comptes de la Société ou la cessation de leurs fonctions à l'initiative de la Société;
- (viii) l'approbation des comptes sociaux audités;
- (ix) tout changement dans les dates de références des comptes;
- (x) toute affectation par voie de capitalisation de sommes incluses ou payées sur les parts sociales ou valeurs mobilières ou tout autre montant au crédit du compte de prime d'émission pour n'importe quelle raison;
- (xi) la nomination ou le retrait du directeur général de la Société;
- (xii) l'exécution de toute joint venture, partnership ou consortium ayant une valeur de marché excédant le plus petit de huit million de Livres Sterling (8.000.000,- GBP) ou 10% de la valeur de marché de la Société et de ses filiales (le «Groupe»);
- (xiii) l'acquisition ou la disposition (incluant les locations à des tiers) dans toute année financière, ou autrement qu'en accord avec les prévisions de capital correspondantes dans le budget annuel du Groupe (le «Budget»), des actifs ayant une valeur de marché excédant le plus petit de cinq million de Livres Sterling (5.000.000,- GBP) ou 5% de la valeur de marché de la Société et de ses filiales;
- (xiv) l'exécution de toute location, licence, ou obligation similaire dans laquelle les loyers et autres paiements excèdent cinq cent mille Livres Sterling (500.000,- GBP) par an et ne sont pas prévus au Budget;
- (xv) la cessation ou tout changement pertinent de la nature des affaires (autre que géographique);
- (xvi) l'adoption ou la modification du Business Plan du Groupe;
- (xvii)
- (xviii) l'adoption ou la modification du Budget; et
- (xix) le paiement ou la déclaration par la Société de tout dividende, ou toute autre distribution qui serait qualifiée come telle selon les articles 209, 418 et 419 du UK Income and Corporation Taxes Act, sur un compte de parts sociales dans son capital.

## Chapitre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trente-trois mille cinq cents euros (33.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2007, REM 2007/226. - Reçu 30.666,67 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007045792/5770/952.

(070044175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

## Taronga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.405.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045256/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06678. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Taronga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.405.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045257/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06677. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Pontos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.038.

Les bilan au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045281/1109/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06753. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

EFG BANK (LUXEMBOURG) S.A.

H. Espen / L. Chechin-Laurans

Director / Director

Référence de publication: 2007045282/7526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06418. - Reçu 157 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Anne 2006 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.669.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045283/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06662. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Ober und Reiter G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 37-39, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.203.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045284/7549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07442. - Reçu 95 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Aura Shipping, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.564.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AURA SHIPPING S.à r.l.

Signatures

Les gérants

Référence de publication: 2007045693/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06826. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Ober G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 39, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.914.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045285/7549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07441. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**EQ Serv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 79.831.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045286/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06141. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Taxis.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 66.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045287/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06133. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

John Oliver, Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045658/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 41.849.507,40.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045288/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06009. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Espalita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Les bilans pour les exercices clos au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007045289/1109/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06261. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Vanco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.670.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée tenue en date du 22 janvier 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2011 et qui aura lieu en 2012:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Olivier Blanc, avec adresse professionnelle à la Couture, F-16130 Gente, France

Renouvellement du mandat de EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2008 et qui aura lieu en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045661/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Espalita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Les bilans pour les exercices clos au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007045290/1109/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06261. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Dolpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 302.125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 79.973.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 mars 2007*

- L'Associé Unique accepte la démission des fonctions de Gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2007, de Monsieur Jürg Fedier, demeurant Fritz-Honegger Weg 5 à CH-8803 Rüschlikon.

- L'Associé Unique décide de nommer en remplacement du Gérant démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2007, Monsieur Ignacio Molina, demeurant Waidlistrasse 80 in CH-8810 Horgen. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Joachim Otto Thalacker
- André Galle
- Ignacio Molina

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045301/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**HSH Asset Management S.A., Société Anonyme,**

(anc. HSH N Asset Management S.A.).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 107.165.

—  
Im Jahre zweitausendundsieben, dem siebenundzwanzigsten März.

vor dem unterzeichneten Notar, Maître Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Tritt zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft HSH N ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 107.165 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 22. März 2005.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des Notars Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 22. Dezember 2006, auf dem Wege der Veröffentlichung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Philippe Ney, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Frau Véronique Baraton, Notarergehilfe, wohnhaft in Garnich.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der alleinige Aktionär in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten ist; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde vom Aktieninhaber beziehungsweise dessen Vertreter sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierte Vollmacht des vertretenen Aktionärs.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung.
2. Abänderung, mit sofortiger Wirkung, der Bezeichnung der Gesellschaft in HSH ASSET MANAGEMENT S.A.

### 3. Abänderung von Artikel eins der Satzung.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Gemäß Artikel 15 der Gesellschaftssatzung und in Anbetracht der Tatsache, dass der alleinige Aktionär vertreten ist, beschließt die Generalversammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Gesellschafter betrachtet sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm vorher mitgeteilt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, mit sofortiger Wirkung, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die Gesellschaft soll fortan die Bezeichnung HSH ASSET MANAGEMENT S.A. führen.

Die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in HSH ASSET MANAGEMENT S.A wurde am 22. März 2007 durch den Tresorminister gemäß Artikel 15(6) des Bankengesetzes vom 5. April 1993 gutgeheißen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, aufgrund des vorangegangenen Beschlusses, die Änderung von Artikel eins der Satzung. Artikel eins hat nunmehr folgenden Wortlaut:

« **Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung HSH ASSET MANAGEMENT S.A.».

#### *Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen und für die sie haftet, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.000,- bewertet.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, P. Ney, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 mars 2007, vol. 437 fol. 81, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mars 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007045909/225/64.

(070044112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

### **Graevenbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.297.

#### *Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mars 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 13 mars 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007045302/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 23 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 23 mars 2007, que:

- Les associés ont accepté la démission de Jeremy Conway, en tant que gérant de classe C de la Société, avec effet immédiat.

- Les associés ont nommé Richard Perris, né le 8 avril 1978 à Nuneaton, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, Londres WC2R 0AG, Grande-Bretagne, en tant que gérant de classe C de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 23 mars 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Séverine Michel
- Paul Guilbert

*Gérants de classe B:*

- Eric Bouchez
- Michel Paris

*Gérants de classe C:*

- Emanuela Brero
- Richard Perris

S. Michel

*Gérant de classe A*

Référence de publication: 2007045686/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Dorado Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.283.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mars 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 13 mars 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007045304/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**ING REEIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.312.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.009.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 4 décembre 2006*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek de son mandat de gérant de la société.
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait sincère conforme

ING REEIF GERMANY S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007045307/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 26 mars 2007 que Jaume Miquel Naudi, Juan Carlos Escribano García, Anselm van der Auwelant, Marcos Gómez García, José Francisco Pérez Vázquez, Jesús María Domínguez Rodríguez et Martín Alberto Tebar Less, associés de la Société, ont transféré toutes leurs parts sociales de classe B5 de la manière suivante:

	Jaume Miquel Naudi	Juan Carlos Escribano García	Anselm van der Auwelant	Marcos Gómez García	José Francisco Pérez Vázquez	Jesús María Domínguez Rodríguez	Martín Alberto Tebar Less	Total des parts sociales de classe B5 achetées
1 PERMIRA EUROPE II LP 1	6.038	6.038	20.755	6.038	5.660	4.528	4.528	53.585
2 PERMIRA EUROPE II LP 2	9.057	9.057	31.132	9.056	8.491	6.793	6.793	80.379
3 PERMIRA EUROPE II CV4	0.302	0.302	1.038	0.302	0.283	0.227	0.227	2.681
4 SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	0.604	0.604	2.075	0.604	0.566	0.453	0.453	5.359
5 PAI EUROPE IV A FCPR	1.811	1.698	6.226	1.811	1.811	1.359	1.359	16.075
6 PAI EUROPE IV B FCPR	6.038	5.660	20.755	6.038	6.038	4.528	4.528	53.585
7 PAI EUROPE IV B5 FCPR	0.302	0.283	1.038	0.302	0.302	0.227	0.227	2.681
8 PAI EUROPE IV B6 FCPR	3.019	2.830	10.377	3.019	3.019	2.264	2.264	26.792
9 PAI EUROPE IV B7 FCPR	0.302	0.283	1.038	0.302	0.302	0.226	0.226	2.679
10 PAI EUROPE IV C FCPR	2.415	2.264	8.302	2.415	2.415	1.811	1.811	21.433
11 PAI EUROPE IV C2 FCPR	1.208	1.132	4.151	1.207	1.207	0.906	0.906	10.717
12 PAI EUROPE IV D FCPR	0.604	0.566	2.075	0.604	0.604	0.453	0.453	5.359

47224

13 PAI EUROPE IV D2 FCPR	0.302	0.283	1.038	0.302	0.302	0.226	0.226	2.679
14 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP . . . . .	13.28	13.283	44.830	12.453	13.283	9.962	9.962	117.053
15 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P. . . . .	0.302	0.302	1.019	0.283	0.302	0.226	0.226	2.660
16 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P. . . . .	0.302	0.302	1.019	0.283	0.302	0.226	0.226	2.660
17 CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. . . . .	0.302	0.302	1.019	0.283	0.302	0.226	0.226	2.660
18 CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. . . . .	0.604	0.604	2.083	0.566	0.604	0.453	0.453	5.322
19 CORAL FEEDER L.P. . . . .	1.208	1.207	4.075	1.132	1.207	0.906	0.906	10.641
Total des parts sociales de classe B5 transférées . . . . .	48	47	164	47	47	36	36	425

Il résulte ensuite d'une seconde convention de transfert de parts sociales prenant effet au 26 mars 2007 que les associés de la Société détenteurs des parts sociales de classe B5 ont revendu toutes leurs parts sociales de classe B5 à la Société de la manière suivante:

Nom du transférant	Nombre des parts sociales de classe B5 transférées
1 PERMIRA EUROPE II LP 1 . . . . .	73.585
2 PERMIRA EUROPE II LP 2 . . . . .	110.379
3 PERMIRA EUROPE II CV4 . . . . .	3.681
4 SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	7.359
5 PAI EUROPE IV A FCPR . . . . .	22.075
6 PAI EUROPE IV B FCPR . . . . .	73.585
7 PAI EUROPE IV B5 FCPR . . . . .	3.681
8 PAI EUROPE IV B6 FCPR . . . . .	36.792
9 PAI EUROPE IV B7 FCPR . . . . .	3.679
10 PAI EUROPE IV C FCPR . . . . .	29.433
11 PAI EUROPE IV C2 FCPR . . . . .	14.717
12 PAI EUROPE IV D FCPR . . . . .	7.359
13 PAI EUROPE IV D2 FCPR . . . . .	3.679
14 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP . . . . .	161.053
15 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P. . . . .	3.660
16 CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P. . . . .	3.660
17 CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. . . . .	3.660
18 CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. . . . .	7.322
19 CORAL FEEDER L.P. . . . .	14.641
Total des parts sociales de classe B5 transférées à la Société . . . . .	584.00

Il en résulte, qu'à compter du 26 mars 2007, le capital de la Société est réparti comme suit:

Associés	Classe de parts sociales et nombre					
	A	B1	B2	B3	B4	B5
PERMIRA EUROPE II L.P.1 . . . . .	4,316	18	18	18	19	0
PERMIRA EUROPE II L.P.2 . . . . .	6,751	30	30	30	31	0
PERMIRA EUROPE II C.V.3 . . . . .	286	1	1	1	0	0
PERMIRA EUROPE II C.V.4 . . . . .	428	2	2	2	1	0
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	115	1	1	1	0	0
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	464	1	1	1	2	0



Total: . . . . .	12,360	53	53	53	53	0
PAI EUROPE IV A FCPR . . . . .	1,382	6	6	6	5	0
PAI EUROPE IV B FCPR . . . . .	4,902	20	20	21	21	0
PAI EUROPE IV B5 FCPR . . . . .	92	0	0	0	1	0
PAI EUROPE IV B6 FCPR . . . . .	2,436	11	11	11	10	0
PAI EUROPE IV B7 FCPR . . . . .	92	0	0	0	1	0
PAI EUROPE IV C FCPR . . . . .	1,787	8	8	8	8	0
PAI EUROPE IV C2 FCPR . . . . .	925	4	5	4	4	0
PAI EUROPE IV D FCPR . . . . .	559	3	2	2	2	0
PAI EUROPE IV D2 FCPR . . . . .	185	1	1	1	1	0
Total: . . . . .	12,360	53	53	53	53	0
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. . . . .	10,194	44	44	44	44	0
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P. . . . .	207	1	1	1	1	0
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P. . . . .	207	1	1	1	1	0
CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P. . . . .	153	1	1	1	1	0
CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P. . . . .	526	2	2	2	2	0
CORAL FEEDER L.P. . . . .	923	4	4	4	4	0
Total: . . . . .	12,210	53	53	53	53	0
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. . . . .	150	0	0	0	0	0
M. Anselm Van Den Auwelant . . . . .	0	164	164	164	164	0
M. José Francisco Pérez Vázquez . . . . .	0	47	47	47	47	0
M. Jesús María Domínguez Rodríguez . . . . .	0	36	36	36	36	0
M. Marcos Gómez García . . . . .	0	47	47	47	47	0
M. Juan Carlos Escribano García . . . . .	0	47	47	47	47	0
M. Martín Alberto Tebar Less . . . . .	0	36	36	36	36	0
M. Jaume Miquel Naudi . . . . .	0	48	48	48	48	0
Total: . . . . .	0	425	425	425	425	0
MEP S.à r.l. . . . .	0	0	0	0	0	584
Total: . . . . .	37,080	584	584	584	584	584

S. Michel  
Gérante de classe A

Référence de publication: 2007045760/3794/119.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06917. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

### Masbangu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 mars 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 13 mars 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007045305/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**British Vita (Lux III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.470.480,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

John Oliver, Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045659/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Honsel Family Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J-F. Kennedy/rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.895.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

HONSEL FAMILY HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007045710/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06528. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Le Combe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.277.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 mars 2007*

Le Conseil d'administration de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 13 mars 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007045306/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**British Vita (Lux II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.789.392,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

John Oliver, Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045660/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Alligator Studios Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

ALLIGATOR STUDIOS LIMITED

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007045711/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**British Vita (Lux V) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

John Oliver, Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045662/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**British Vita (Lux IV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 318.692,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.581.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

John Oliver, Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045663/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Scheme Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 117.532.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 19 mars 2007*

Il résulte des résolutions des associés du 19 mars 2007 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet immédiat.

- Les associés ont accepté la démission de Séverine Michel ainsi que celle de Christophe Dermine, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat.

- Les associés ont nommé Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck Luxembourg, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, et Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 19 mars 2007, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Carlo Schneider

- Patrice Gallasin

Il en résulte qu'à compter du 19 mars 2007, le siège social de la Société est situé au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007045753/3794/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Spanish Security Services I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.475,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.158.

**RECTIFICATIF**

Une erreur est intervenue dans l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2004, de ce fait, NMAS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL n'a jamais été associé de cette société.

Dès lors, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

1) NMAS PRIVATE EQUITY FUND US N°1 possédait 244 parts sociales à la constitution et lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2004 il reçoit 1.326 parts sociales supplémentaires, il détient donc au total 1.570 parts sociales.

2) NMAS PRIVATE EQUITY FUND N°2 possédait 256 parts sociales à la constitution et lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2004 il reçoit 1.393 parts sociales supplémentaires, il détient donc au total 1.649 parts sociales,

La dénomination de l'associé inscrit au RCS sous le nom NMAS PRIVATE EQUITY FUND US N° 2 est NMAS PRIVATE EQUITY FUND N°2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045664/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**A.S. Watson (Europe) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.807.

Par résolution signée en date du 11 décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ian Francis Wade, avec adresse au 61, South Bay Road, Hong Kong, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Dominic K.M. Lai, demeurant au 47C, Stubbs Road, Hong Kong, Chine, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045665/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Aktiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.403.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique du 23 janvier 2007*

L'associé unique de AKTIVA CAPITAL II S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- de nommer Mr. Albert Mena avec adresse professionnel au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, gérants de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J. de Patoul.

Référence de publication: 2007045669/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 23 février 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2008 et qui aura lieu en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045666/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**HC Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.465.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 12 mars 2007*

L'Associé Unique de HC INVESTISSEMENTS Sarl («la société») a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mlle. Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007045667/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**IAM Strategic S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 685.047,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

—  
Mr Douglas Bergh has resigned from his function as a day-to-day manager of the Company.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

Monsieur Douglas Bergh a démissionné en tant que délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

IAM STRATEGIC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045674/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**HC Investissements II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.702.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 12 mars 2007*

L'Associé Unique de HC INVESTISSEMENTS II S.à.r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mlle. Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

D. van der Molen  
Gérant

Référence de publication: 2007045668/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Sterning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 22 mars 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 mars 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
ARCONAS HOLDING LIMITED .....	500
Total: .....	500

Luxembourg, le 22 mars 2007.

B. Zech  
Gérant

Référence de publication: 2007045671/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Traxys, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

—  
Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

TRAXYS S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007045714/2802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07047. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Thiel AS Logistics A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 75.394.

—  
Aus dem Protokoll des Verwaltungsrats vom 2. Januar 2007 geht folgendes hervor:

1. Die Niederlegung von Herrn Michael U. Villinger im Hinblick auf das Amt als Mitglied und Verwaltungsratsvorsitzender zum 31. Dezember 2006 wird zur Kenntnis genommen.
2. Frau Stefanie Britz, geb. am 2. Juli 1967, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 2. Januar 2007 bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2007 in den Verwaltungsrat kooptiert.
3. Herr Thomas Peter, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 2. Januar 2007 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Administrateur-Délégué bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2007 bestellt.

Grevenmacher, den 22. Februar 2007.

C. Opitz  
Rechtsanwalt

Référence de publication: 2007045672/1668/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.339.

—  
*Extrait de résolution de l'associé unique la Société prise en date du 2 février 2007*

En date du 2 février 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:  
de nommer

Monsieur Daniel Roger Adam, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, ayant comme adresse professionnelle, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la société avec effet au 2 février 2007 et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

Monsieur Jean-François Félix, gérant de classe A

Monsieur Daniel Roger Adam, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

RIDGEFIELD HOLDCO

Signature

Référence de publication: 2007045673/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Citation Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—  
Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047577/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03751. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Citation Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—  
Le bilan au 30 juin 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047575/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03757. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---